

CDL

CERCLE DÉMOCRATIQUE • LAUSANNE

N°1 – FÉVRIER 2016

INFOS

www.cercle-democratique.org

➔ MATCH AUX CARTES

MARDI 8 MARS 2016
À 19H, CAVEAU DU CAFÉ LE
VAUDOIS, LAUSANNE

➔ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2016

MERCREDI 23 MARS 2016
À 20H15 À L'HÔTEL MIRABEAU,
LAUSANNE

➔ LES GRANDES FIGURES DU CANTON DE VAUD

CHARLES BORGEAUD

Dossier spécial Elections communales

Le dossier en détail

- CANDIDATS PLR À LA MUNICIPALITÉ DE LAUSANNE
- DU SYSTÈME MAJORITAIRE AU SYSTÈME PROPORTIONNEL : LA SAGA DE BLONAY
- LE DROIT D'INITIATIVE DU CONSEILLER COMMUNAL : UN POUVOIR À UTILISER AVEC PRÉCAUTION





Golay Immobilier
Gérance - Courtage - PPE

Golay Immobilier SA
Grand-Chêne 2
1003 Lausanne
Tél. 021 341 01 01
Fax 021 341 01 00

Case postale 7271
1002 Lausanne
Service location :
Tél. 021 341 01 10

www.golay-immobilier.ch

- Conseil immobilier
- Gérance et rénovation d'immeubles
- Administration de PPE
- Courtage
- Remises de commerces






Brasserie-Restaurant
Le Vaudois

**La tradition
au ♥ de Lausanne**

Ouvert tous les jours de 7 h à 24 h
(ve. et sa. 1h)

Cuisine non-stop dès 11h 30

Salles pour banquets et séminaires
jusqu'à 160 personnes

📍 Valentin et Riponne - M2

Pl. de la Riponne 1 - 1005 Lausanne
Tél. 021 331 22 22 - Fax 021 331 22 23
E-mail : info@levaudois.ch
www.levaudois.ch - **wi-fi gratuit**

Ouvert le dimanche dès 8h



CDL

CERCLE DÉMOCRATIQUE • LAUSANNE

INFOS N° 1 | Février 2016



Adresse de la rédaction
Cercle Démocratique Lausanne
Place de la Riponne 1
1005 Lausanne
IBAN : CH43 0900 0000 1000 0763 3
www.cercle-democratique.org

Rédaction
Pascal Nicollier
redaction@cercle-democratique.org

Conception graphique
Sylvain Froidevaux
Alexandre Moret
info@sfxmedia.ch

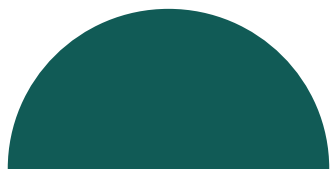
Impression
PCL Presses Centrales SA
Case Postale 137
Av. de Longemalle 9
1020 Renens 1
Tél. 021 317 51 51
info@pcl.ch

Publicité
Urbanic Régie publicitaire
Claude Froelicher
Chemin de Sous-Mont 21
1008 Prilly
Tél. 079 278 05 94
claudio.froelicher@urbanic.ch

Tirage
1200 ex.
4 parutions annuelles

Changement d'adresse
A annoncer à la rédaction.

- 5 EDITORIAL**
Communiquez, communiquez qu'ils disaient...
- 9 MATCH AUX CARTES**
Mardi 8 mars 2016 à 19h, salles du Cercle au sous-sol du Vaudois
- 11 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2016**
Mercredi 23 mars 2016 à 20h15 à l'Hôtel Mirabeau, Lausanne
- 12 DOSSIER SUR LES ÉLECTIONS COMMUNALES**
Candidats PLR à la Municipalité de Lausanne :
Mathieu Blanc et Pierre-Antoine Hildbrand
Du système majoritaire au système proportionnel :
la saga de Blonay
Le droit d'initiative du Conseiller communal :
un pouvoir à utiliser avec précaution
- 19 VUE DU CONSEIL**
Des taxes ... encore et encore
- 20 LES JEUNES ONT LA PAROLE**
L'initiative de la Jeunesse socialiste est utopiste
- 22 LES GRANDES FIGURES VAUDOISES**
Charles Borgeaud
- 24 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CDL**
Séance du jeudi 26 mars 2015
- 32 CALENDRIER**



HOTEL BELLERIVE



Profitez des tarifs préférentiels offerts aux abonnés du bulletin et à leurs connaissances

Vue imprenable - Parking gratuit assuré - Fitness, Sauna, Hammam

BAR PUB « LE 99 »

Av. de Cour 99, CH-1007 Lausanne
Tél.: +41 21 614 90 00, Fax: +41 21 614 90 01
www.hotelbellerive.ch, info@hotelbellerive.ch

H. Milliquet

SERRURERIE



Bureau:
 Chemin de la Caquerette 8 – 1306 Daillens
 Tél. 021 703 25 00 – Fax 021 703 25 01

URGENCES
 Natel 079 621 15 37
 Bip 021 805 24 94

Atelier:
 Route de Genève 21
 1004 Lausanne

DÉPANNAGE
 24/24
 7 jours sur 7

NP
NOVERRAZ + PITTELOUD SA
 entreprise générale d'installations
 électriques et de télécom. + réseaux
 Lausanne Echallens Renens Pully

www.npsa.ch

☎ 021 320 31 71

Edito



➔ **PAR PASCAL PETER**
 PRÉSIDENT DU CDL

COMMUNIQUEZ, COMMUNIQUEZ QU'ILS DISAIENT...

Le maître-mot est lâché. L'une des causes majeures de toutes les tensions, de tous les problèmes que rencontrent les secteurs privé et public (voire aussi Madame ou Monsieur au retour d'une journée de travail...) est la communication, ou plutôt le manque de communication ! Entre « je t'avais dit, et tu n'as pas écouté » ou « comme vous êtes censés le savoir, et ce ne sera pas une surprise pour vous... », le gouffre est souvent béant entre communicateurs et « communiqués » ...

Et pourtant ce 21^{ème} siècle à la technologie galopante ne manque pas de moyens de pallier cette absence de dialogue, oral ou écrit. N'avons-nous pas, sans évoquer le simple papier et la plume d'oie, toutes les possibilités de dire à quelqu'un ce qui va ou ne va pas via twitter, facebook et par leurs cortèges de dérivés électroniques, outre les mails et les sms ? Entre les communiqués de presse par centaines que reçoit quotidiennement la presse (et dont elle ne publie que les plus croustillants, forcément), les conférences de presse et autres séances d'information, force est de constater que l'on écoute (lit) que ce qu'on a envie de s'entendre dire... Au-delà du cliché affirmant que les mauvaises nouvelles sont les bonnes nouvelles, il faut bien admettre que vous aurez beau avoir tous les moyens « utiles » à disposition pour faire passer un message, ils seront vains si vous taisez ce que les gens ont envie de savoir. A contrario, plus vous communiquerez par souci de transparence et plus les germes du doute, de la contestation voire du refus (d'entendre) « contamineront » votre désir,

vos succès de communiquer ! Sauf du côté de la Corée du Nord bien sûr où les messages du dernier dictateur de la planète ne souffrent d'aucune « contradiction locale » ...

Il en va ainsi du restaurateur qui augmente le prix du café en raison de la crise (une situation que dément formellement et systématiquement tout buveur de café, alors que le buveur d'eau en carafe, penché sur sa FAO, s'en fiche) comme d'un parti politique soutenant, statistiques à l'appui, que la situation va mal avec le gouvernement actuel et qu'il faut en changer. La vérité des uns, mal ou bien communiquée, n'est jamais celle des autres... Alors pourquoi communiquer ?

Parce que, bien sûr, l'absence de communication est pire encore. Et sans doute avez-vous vous-même moult exemples professionnels ou privés en mémoire. « Si seulement on nous avait dit... ». « Et pourtant on l'a fait ! » s'entend-on répliquer le palpitant en émoi. Il en va ainsi des grands et petits projets qui

aerovent.ch

un souffle nouveau

USPI⁺
Union Suisse des
Professionnels de l'Immobilier

1955
2005

**Confiez l'administration
de votre PPE, villa, immeuble à
des professionnels**

Nous sommes depuis 1955
dans l'immobilier
PROMOTION IMMOBILIÈRE
ADMINISTRATION EXPERTISES GÉRANCE

SICOSA SA



Roger Gremper s.a.

FERBLANTERIE-COUVERTURE
INST. SANITAIRES
SERVICE DE DEPANNAGE

**Votre spécialiste Maîtrises + Fédérales pour
Construire - Rénover - Entretien votre immeuble**

Tél. 021 624 67 23 Internet : www.grempersa.ch AV. D'ECHALLENS 38
Fax : 021 624 69 42 E-Mail : info@grempersa.ch 1004 LAUSANNE



- ▶ Plâtre - Peinture
- ▶ Décoration
- ▶ Rénovation
- ▶ Nettoyage

Chemin du Devin 101 · 1012 Lausanne
Tél. 021 652 67 85 - Fax 021 652 67 84
www.bs-peinture.ch infos@bs-peinture.ch

Edito



dérangent le voisinage, lequel contre-attaque à coups d'oppositions et de recours sans fin parce « les parties » n'ont pas réussi à s'entendre (syndrome communément appelé « écoute sélective ») ... Mais c'est le charme même de la démocratie, chacune et chacun étant libre d'apprécier à l'aune de ses convictions profondes ce qui est bon pour lui, et donc forcément aussi pour les autres !



Ce qui explique pourquoi il y a des partis politiques, lesquels s'évertuent (il faut souligner le mérite de leurs mandataires) à prêcher la bonne parole au milieu des scandales et des tragédies qui secouent le monde, tentant, notamment dans le contexte des élections communales, à convaincre la population d'aller voter pour eux. Comme diraient les Genevois se moquant (rarement) de nous, le meilleur moyen de communiquer, de s'entendre, est l'audio-visuel ; qui traduit en vaudois, avec l'accent, devient « écoute voir ! ». Joindre le geste à la parole, quoi... les yeux dans les yeux.

Nos meilleurs vœux d'écoute et de succès accompagnent donc les milliers de candidates et candidats vaudois de centre-droit aux Conseils généraux et communaux du canton, de même que les centaines de Municipaux en devenir ou soumis à réélection dans leurs communes respectives ! Soyez présents sur le terrain, communiquez encore et toujours, car la vérité se construit autour de convictions inlassablement répétées. Et la nature a horreur du vide (comme du silence) ... ●

Retrouvez toutes les informations du Cercle Démocratique Lausanne sur internet:



WWW.CERCLE-DEMOCRATIQUE.ORG



Et inscrivez-vous au « Courriel du CDL » !

Vous recevrez ainsi toutes les dernières nouvelles publiées sur le site internet du Cercle par courriel directement sur votre logiciel de messagerie.



Notre équipe de plus de 40 spécialistes en révision, fiscalité et comptabilité est à votre service depuis 1932 pour trouver la solution adaptée à vos besoins.

Nous vous invitons à parcourir notre site Internet pour identifier nos différentes compétences et n'hésitez pas à prendre rendez-vous pour nous exposer votre situation ou celle de votre entreprise.

www.intermandat.ch

Match aux cartes

Mardi 8 mars 2016
à 19h



→ PIERRE-ALAIN MEYSTRE
MEMBRE DU COMITÉ CDL

LA COMMISSION
DES DIVERTISSEMENTS
VOUS PROPOSE DE
PARTICIPER À UN

GRAND MATCH AUX CARTES

Le mardi 8 mars à 19h dans les salles du Cercle au sous-sol du Vaudois

Pas besoin d'être un « champion de cartes » pour participer. L'inscription se fait en principe par équipe de deux mais pour les solitaires nous trouverons des compagnons de jeu !

Les équipes les plus méritantes seront récompensées par des prix. Le match sera dirigé par le grand maître des jeux, Gérald Deglise.

Inscription : au plus tard le jeudi 3 mars 2016

- par **courriel** sur inscription@cercle-democratique.org
- sur la **page Contact** du site internet www.cercle-democratique.org
- par **courrier** à Catherine Clerc, Ch. de Pierrefleur 11, 1004 Lausanne

MAYOR
SANITAIRE - PULLY

Installations sanitaires
Service dépannage

CH - 1009 Pully
tél. +41 21 728 11 83
fax. +41 21 729 42 06
www.mayorsanitaire.ch
secretariat@mayorsanitaire.ch



AXOR

fidal
Fiduciaire Lambelet SA

Fondée en 1925

Maîtrise et performance

- Vérification de comptes
- Comptabilité
- Conseils fiscaux
- Evaluation et conseils en économie d'entreprise
- Expertises

Siège: Avenue Louis-Ruchonnet 15 - 1002 Lausanne
Succursale et courrier: Route de la Maladière 26 - 1022 Chavannes-près-Renens
Tél. 021 342 50 20 - Fax 021 342 50 39
fidal@fidal-sa.ch

Membre de la Chambre fiduciaire

lunetterie Claude opticien

Michel AMY
Maîtrise fédérale

Lentilles de contact
Grand choix de montures
Loupes
Jumelles
Microscopes
Baromètres
Thermomètres

11, rue Neuve
Tél. 021 312 24 42
1004 Lausanne / Suisse



JJP

Jean-Jacques Pahud SA
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
Maîtrises fédérales

Rue de Genève 46 info@jjp.ch
Case postale 7169 Tél. 021 625 66 11
1002 Lausanne Fax 021 624 47 36

Pour votre publicité dans le
BULLETIN DU CERCLE DEMOCRATIQUE LAUSANNE :

urbanic
Régie publicitaire

Chemin de Sous-Mont 21 - 1008 Prilly - info@urbanic.ch - Tél. 079 278 05 94

Assemblée générale 2016

SÉANCE DU MERCREDI
23 MARS 2016 À 20H15

Hôtel Mirabeau, Av. de la Gare 31, Lausanne

 CATHERINE CLERC
SECRÉTAIRE DU CDL

L'ASSEMBLÉE EST RÉSERVÉE AUX MEMBRES DU CDL.

Ordre du jour

1. PV de l'assemblée générale du jeudi 26 mars 2015
2. Assermentation des nouveaux membres
3. Rapport du Président
4. Rapport d'activité des commissions :
 - Bulletin, conférences
 - Divertissements
 - Visites-apéros
 - Santé & Social
 - Juridique
 - Tir + remise des prix
5. Hommage aux membres décédés
6. Comptes 2015
 - 6.1 Rapport de la commission de vérification des comptes
7. Cotisations 2016
8. Budget 2016
9. Elections statutaires
 - 9.1 du président
 - 9.2 du comité
10. Election de la commission de vérification des comptes 2016
11. Election du porte-drapeau
12. Membres vétérans 2015
13. Propositions individuelles et divers (toute proposition doit être annoncée au comité au moins quinze jours avant l'assemblée selon l'article 21 al. 4 des statuts)

A l'issue de cette assemblée générale, une verrée vous sera offerte par le CDL.

LES CANDIDATS PLR À LA MUNICIPALITÉ DE LAUSANNE



MATHIEU BLANC
SE PRÉSENTE

Né à Moudon il y a 35 ans, j'ai grandi dans un petit village de la Broye avant de déménager à Lausanne pour faire

mes études au Gymnase du Bugnon puis aux Universités de Lausanne et de Zurich où j'ai obtenu un doctorat en droit. Une formation juridique était une évidence pour moi qui aime la politique, le débat et la rhétorique. Dans le cadre de ces études, j'ai d'ailleurs eu l'honneur d'être élu meilleur plaideur dans un concours international devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Marié et habitant le quartier de Chailly, je suis actif comme avocat au sein d'une grande étude suisse. J'y pratique le droit commercial et suis donc confronté quotidiennement aux soucis de grandes et moyennes entreprises. J'ai aussi été sensibilisé très jeune aux efforts que fournissent quotidiennement les entrepreneurs puisque mon père dirige une entreprise familiale et formatrice qui a son siège depuis plus de 60 ans à Lausanne.

Engagé en politique dès mes 18 ans, j'ai toujours été passionné par l'action politique et la

possibilité de défendre des valeurs pour améliorer la vie des habitants. A ce jour, je suis député au Grand Conseil et siège au sein de la Commission des affaires judiciaires. Je suis également Conseiller communal et j'exerce la fonction de Vice-Président du PLR.Vaud après avoir été Président du PLL et contribué avec succès, en compagnie de mon ancien collègue Serge Segura, au mariage des formations libérales et radicales. J'ai également été jusqu'en 2015 le Président de l'Union des Sociétés Lausannoises qui fédère plus de 350 associations à but non lucratif. Enfin, je suis membre du comité de l'Union des Bourgeois de Lausanne et j'ai le plaisir d'être membre du CDL depuis plus de 5 ans.

*"Ma passion pour la
politique et pour
Lausanne, c'est la raison
de ma candidature à la
Municipalité."*

Au vu des multiples défis qui attendent notre ville, un rééquilibrage des forces à la Municipalité est indispensable. Je considère qu'une des différences fondamentales avec

la gauche est la confiance que nous, élus PLR, faisons aux habitants et aux acteurs lausannois : confiance dans ceux qui travaillent et ceux qui créent des emplois, confiance envers ceux qui veulent investir pour créer des logements et confiance envers les bénévoles et les habitants actifs au sein d'associations de quartiers, sportives ou culturelles et qui font vivre notre ville.

Au cours de ces dernières années, je me suis engagé principalement pour la sécurité des Lausannois, convaincu qu'il s'agit d'une des missions centrales de l'Etat. A ce titre, je suis notamment intervenu pour pacifier les nuits lausannoises et j'ai présidé le comité d'initiative pour lutter contre la mendicité organisée sur le territoire communal, règlement malheureusement mal appliqué par la majorité rose-rouge-verte !

Je suis également actif dans le domaine du sport et du soutien au développement économique, persuadé qu'il s'agit d'éléments-clés pour une ville dynamique et qui croit en son avenir. ●



PIERRE-ANTOINE HILDBRAND SE PRÉSENTE

Né le 5 avril 1976, marié à Gamze Hildbrand, un fils de 8 ans et une fille de 5 ans.

J'ai fait mon collège à Moudon, puis le gymnase du Bugnon à Lausanne. J'ai ensuite obtenu une licence en droit à l'Université de Lausanne en 2001 avec une année à Zurich. J'ai également un diplôme du Cours d'été de droit international humanitaire à Varsovie, organisé par le Comité international de la Croix-Rouge. En 2014, j'ai complété ma formation avec un CAS en droit de la santé (assurances sociales, travail et santé) à l'Université de Neuchâtel.

Mon premier travail, pendant mes études, a été serveur au McDonald's de Saint-Laurent puis assistant-doctorant à Fribourg et enfin greffier au Tribunal des Prud'hommes.

Depuis 2005, je suis secrétaire patronal au Centre Patronal, comme secrétaire général de l'Association vaudoise des écoles privées et de

sa caisse d'allocations familiales. Depuis 2009, je suis également secrétaire de l'Association vaudoise des banques et de la Fondation vaudoise pour la formation bancaire. J'occupe enfin depuis 2010 également la fonction de secrétaire général de l'Association vaudoise des cliniques privées et de sa caisse d'allocations familiales.

Entre 2002-2008, j'étais Président des Jeunes Radicaux vaudois. Je succédais à Serge Segura. J'ai l'honneur de faire partie des membres du CDL, avec le regretté Dr Basti comme parrain.

Depuis 2008, je suis Conseiller communal, membre de la Commission permanente des finances, sous-commissaire aux Services industriels, et dès 2010, chef du groupe libéral-radical, 2^e groupe le plus important du Conseil.

Je suis enfin officier d'artillerie (actuellement major à la Brigade blindée 1), membre du Rotary et du comité de l'Association des parents d'élèves de Lausanne ainsi que Président de la Société de développement et des intérêts d'Ouchy.

"Lausanne mérite notre engagement."

La priorité c'est de permettre à tous ceux qui veulent travailler, d'acquiescer ou de conserver un emploi. Cela passe par la formation, en particulier le soutien à la formation duale, l'accueil de jours des enfants, afin que les parents puissent, s'ils le désirent, conserver leur emploi, des infrastructures de transports meilleures en termes de fluidité ou de cadences, et surtout pas de hausses d'impôts. ●

➔ **JEAN-MARC GUEX**
SECRÉTAIRE MUNICIPAL DE BLONAY

DU SYSTÈME MAJORITAIRE AU SYSTÈME PROPORTIONNEL : LA SAGA DE BLONAY

Comme seize autres communes vaudoises de plus de 3'000 habitants, Blonay va passer au système proportionnel pour élire son Conseil communal en février 2016. Ce qui implique que les personnes désireuses de siéger au sein du législatif devront obligatoirement être membres d'un parti ou d'un mouvement constitué.

Le peuple a toujours raison, mais il change parfois d'avis assez rapidement. À preuve les deux votations successives sur le mode d'élection du Conseil communal auxquelles les citoyens blonnaysans ont participé en 2010 et 2011. Le 26 janvier 2010, le Conseil communal de Blonay décidait ainsi de maintenir le système majoritaire, par 41 voix contre 13, privilégiant ainsi le principe de vote pour des personnalités plutôt que pour des listes ou des partis. Un référendum a alors été lancé, suivi d'une votation dont le résultat confirmait le vote du Conseil communal, les électeurs décidant, par 761 oui contre 494 non, de maintenir le système majoritaire à deux tours. Appelé à se prononcer sur le même sujet une année plus tard, lors d'une votation cantonale

visant à modifier la Constitution en imposant la proportionnelle pour les communes de plus de 3'000 habitants cette fois-ci, le corps électoral blonnaysan tournait sa veste et acceptait de passer au système proportionnel, à une très courte majorité, il est vrai, 51,16 % des électeurs votant pour le changement.

Si certaines personnalités ont décidé de renoncer à leur fonction de conseiller communal en raison du passage à la proportionnelle, d'autres se sont affirmées pour entrer dans la course pour les prochaines élections.

Pour préparer cette évolution, certains groupes se sont constitués depuis plus d'une année afin d'être sur les starting-blocks pour cette élection du 28 février 2016. Ce sont finalement 7 formations qui sont en lice pour l'élection du Conseil communal le 28 février prochain. Le Groupement des Indépendants de Blonay, le Parti Libéral Radical, le Parti socialiste, les Verts et Ouverts, Blonay Le Centre, l'Union Démocratique du Centre et l'AN/Démocrates Suisses. Pour les 65 sièges, ce sont 80 candidates et candidats qui briguent un mandat pour le délibérant.

En ce qui concerne l'élection de la Municipalité, le système majoritaire reste de mise. 8 candidats sont en course pour les 5 places au sein de l'exécutif. ●



PASCAL NICOLLIER
PERMANENCE JURIDIQUE DU CDL

LE DROIT D'INITIATIVE DU CONSEILLER COMMUNAL : UN POUVOIR À UTILISER AVEC PRÉCAUTION

Que c'est beau d'être élu au Conseil communal ! On prend part avec enthousiasme, sinon excitation, aux destinées de sa commune. Finies les lectures passives des faits qui nous entourent : on entre en scène, on participe désormais activement au développement et à la gestion de son territoire communal. Très excitant. Mais comment faire concrètement ? Que peut faire le Conseiller communal ? Comment doit-il s'y prendre ? Et quels seront les effets de ses interventions ? Pas si simple de s'y retrouver, entre processus parfois complexes et risques de désillusions.

Le Conseiller communal doit connaître ses droits d'initiative. On en distingue cinq, fixés par la Loi sur les Communes : le postulat, la motion, le projet de règlement ou de décision, l'interpellation et la simple « question » ou « vœu ». Tous ne suivent pas la même procédure. La **simple question ou le vœu** consiste au fait de s'adresser à la municipalité en plenum pour lui demander quelque chose ou pour s'exprimer. L'exécutif répond immédiatement ou lors de la séance suivante. Il s'agit de la forme la plus simple d'expression du Conseiller communal, la plus souvent utilisée au dernier point de l'ordre du jour, sous « divers et propositions individuelles ».

L'« **interpellation** » est sensiblement plus réglementée. Cet outil permet au Conseiller communal de requérir des explications sur un fait de l'administration de la Municipalité. Il faut alors procéder par le dépôt d'un texte appuyé par cinq membres du Conseil au moins. La discussion qui s'ensuit peut faire l'objet d'une résolution qui revêt le plus souvent un caractère symbolique.

Les trois autres types de propositions (postulat, motion et règlement/décision) sont plus complexes et peuvent avoir un effet contraignant. On entre dans la zone où le Conseiller communal peut concrètement exercer une

forme de pouvoir. Le « **postulat** » lui permet d'exiger de l'exécutif qu'il se prononce sur une proposition en émettant un rapport. Cette démarche peut constituer une première étape au développement d'un projet plus étendu. Plus contraignante, la « **motion** » permet de charger l'exécutif de présenter une étude ou un projet de décision. La motion, rédigée en termes généraux, a donc la faculté d'amener à la réalisation concrète d'un projet. Enfin, le Conseiller communal peut lui-même déposer un **projet de règlement ou de décision**. Cet ultime droit d'initiative est le plus contraignant dans la mesure où le texte s'impose à l'exécutif dans les termes mêmes de son rédacteur. Ce dernier doit cependant veiller à ce qu'il demeure inscrit dans le champ de compétences du délibérant, ce qui n'est pas toujours évident. Le projet de règlement ou de décision est très peu utilisé en pratique, mais il s'agit pourtant là d'un instrument particulièrement redoutable face à une Municipalité éventuellement récalcitrante.

Gare à la manière de faire ! Le postulat, la motion et le projet de règlement/décision suivent une procédure sinueuse et les Conseillers communaux n'en ont pas toujours conscience. Il faut tout d'abord déposer un texte « recevable », soit qui corresponde au but fixé, compréhensible, licite, de la compétence du Conseil et respectant le droit supérieur. Premier crible : un texte irrecevable est donc renvoyé à l'expéditeur. Après avoir entendu le Conseiller communal sur sa proposition, le Conseil délibère puis statue immédiatement. Sa décision de « **prise en considération** » doit alors consister soit au renvoi de la proposition à l'examen d'une commission, soit à son adoption directe.

Nombreux sont les Conseillers communaux à se faire piéger par l'ordre dans lequel le Président du Conseil organise la discussion : s'il demande au conseil de voter sur le **renvoi en commission**, on se satisfait généralement de ce vote unique alors que la proposition aurait peut-être pu être prise immédiatement en considération. Au contraire, si le Président fait voter la **prise en considération immédiate** (sans renvoi en commission), le risque existe que le Conseil la rejette, alors qu'il l'aurait peut-être admise si elle était passée en commission. Ainsi, si l'on tient compte que le Conseil acceptera toujours plus difficilement de prendre immédiatement une proposition en considération que de passer par une commission, la prudence voudrait que le Conseil se prononce en premier lieu sur la prise en considération immédiate et, si le vote est négatif, alors sur le renvoi en commission ; la proposition n'étant alors rejetée que s'il n'y a pas de majorité aux deux votes successifs.

Une fois prise en considération, la proposition (postulat, motion ou projet de règlement/décision) est traitée par l'exécutif qui devra alors soumettre un « **préavis** » exécutant le vote du Conseil communal. La Municipalité doit « impérativement » déposer un préavis dans l'année suivant la proposition. Mais ce délai est prolongeable et il peut arriver que des textes demeurent en rade des années durant, faute de volonté de la part de l'exécutif. Une fois le préavis déposé au Conseil communal, il est étudié par une commission puis voté en plenum – avec ou sans « amendements ». Cet ultime stade clôt la procédure et doit donc déboucher sur la réalisation concrète de la proposition... A condition bien sûr que la Municipalité la mette en œuvre... ●

Section vaudoise
Formation & Perfectionnement

Cours Seniors

TCS Section vaudoise
021 863 22 22 | www.tcs-vd.ch

ceppi

ferblanterie
couverture
et entretien
de toitures

CheminduMoulin 1
Case postale 326
CH-1095 LUTRY
Tél. 021 791 34 93
Fax 021 791 38 33
jp.ceppi@vtxnet.ch



Il est très difficile de comprendre la stratégie de notre Municipalité rose, verte, rouge. Elle clame à cor et à cri qu'il manque des logements à Lausanne et qu'il faut absolument en construire mais, cependant, elle met tout en œuvre pour dissuader les propriétaires de le faire.

En effet, jamais à court d'idées, l'exécutif propose à nouveau à l'approbation du Conseil, après l'acceptation de nouvelles taxes sur les équipements communautaires, sur les surfaces perméables ainsi que sur la valorisation des déchets et le traitement des eaux usées, l'augmentation d'une taxe existante. Cette dernière, afin de financer le réseau d'eau public, vise à facturer CHF 2.- le m³ de volume foncier nouvellement construit et 250.- par point de puisage.

On peut admettre qu'il soit nécessaire de réactualiser le règlement sur la distribution de l'eau mais, sans contester la structure tarifaire de celui-ci, on peut s'étonner des coûts qui nous sont proposés. Il est également difficile de comprendre pour quelles raisons la Municipalité n'a pas saisi l'occasion de rendre obligatoire l'installation d'un compteur d'eau

froide individuel par utilisateur pour les nouvelles constructions. Elle a préféré se contenter de modifier le coût des taxes d'abonnement et autres taxes annexes afin de financer les diverses charges inhérentes aux différents réseaux de distribution d'eau appartenant à la Ville ou gérés par ses soins.

Il sera facile pour l'Administration de payer cette augmentation de taxe avec l'argent collectif, mais il sera de plus en plus difficile pour les propriétaires de faire face à cette surcharge de taxes. La Ville se transforme ainsi en usurière et dissuade les acteurs immobiliers de la place, petits ou grands, de construire de nouveaux logements. Au lieu d'être un facilitateur de projets, l'Exécutif pénalise les entrepreneurs et promoteurs jusqu'à, bientôt, les décourager d'investir à Lausanne.

Il est temps de mettre le holà à ces pratiques d'un autre âge et de chercher des recettes ailleurs, voire de faire un plan d'économie service par service. Cela facilitera et accélérera le développement du parc immobilier lausannois. La Ville doit être le partenaire des investisseurs et non régulièrement la perceptrice de nouvelles taxes ou de taxes augmentées.

Le PLR devra lors de la prochaine législature démontrer sa volonté de modérer les ardeurs municipales en matière de taxes. ●

L'INITIATIVE DE LA JEUNESSE SOCIALISTE EST UTOPISTE



JONATHAN ROUASS
MEMBRE DES JLRV

L'initiative « pas de spéculation sur les denrées alimentaires » lancée par la jeunesse socialiste poursuit un but idéaliste, à savoir stopper la faim dans le monde en interdisant la spéculation sur les denrées alimentaires. A priori, personne ne peut être contre l'idée de faire disparaître la faim dans le monde et il faut admettre que si cette initiative atteignait le but recherché, j'aurais été le premier à la défendre. Malheureusement, l'initiative est utopiste et inutile, car :

La spéculation régule le marché

Lorsqu'un agriculteur vend sa production, il doit s'assurer que le prix auquel il pourra la vendre lors de la récolte sera suffisamment élevé pour lui permettre de couvrir ses charges. Quant à l'acheteur, il faut que ce même prix soit suffisamment bas pour lui éviter de subir des pertes lors de la revente. Grâce à des

opérations à terme sur les marchés, ce prix peut être défini bien avant la récolte et, dès lors, permettre à l'acheteur et au vendeur d'opérer une transaction dont ils ressortiront tous deux gagnants. Ce processus est impossible sans les marchés financiers et les spéculateurs. Le premier assure l'intermédiation des capitaux. Le deuxième, en voulant spéculer, assure au vendeur un prix qui lui permet de couvrir ses frais.

En plus de ne pas atteindre son objectif, l'initiative

Met en danger des emplois

Et ceci tout en affaiblissant la concurrence de la place financière suisse de manière significative, car si cette initiative était acceptée par le peuple, elle forcerait les négociants en matières premières à délocaliser leurs activités. La Suisse perdrait une partie importante d'un secteur contribuant à 3.6% du PIB et représentant plus de 18 milliards. Ce même secteur emploie quelques 10'500 collaborateurs dont le poste serait fortement menacé et en outre, inutilement car, comme indiqué, leur activité continuerait à l'étranger.

En conclusion, l'initiative n'atteint pas son but premier d'atténuer le problème de la faim dans le monde, car la spéculation sur les denrées alimentaires n'en est pas responsable. De plus, elle met en danger des emplois qui

continueront de toute façon à opérer ailleurs ; le problème n'est finalement que déplacé, tout en affaiblissant la place financière suisse. C'est pourquoi les Jeunes Libéraux Radicaux Vaudois et moi-même vous incitons à voter contre cette initiative dangereuse. ●



CHARLES BORGEAUD

→ OLIVIER MEUWLY

Sait-on que l'un des plus illustres historiens genevois puise ses racines dans le canton de Vaud ? Professeur, dès 1896, d'histoire des institutions politiques suisses, puis d'histoire nationale à l'Université de Genève, Charles Borgeaud est originaire de Pully.

Il naît cependant au Sentier, où son père dirige la fabrique horlogère Le Coultre, en 1840. Elevé chez les Frères moraves, promu colonel en 1871, Auguste Borgeaud aime voyager, pour ses affaires, mais aussi pour assouvir sa passion militaire. Il parvient ainsi notamment à se faire inviter sur le théâtre des opérations de la guerre de Crimée, en 1855. Passé à la postérité sous la forme d'un portrait peint bien après sa mort, sur la base d'une photographie, par Félix Vallotton, à la demande de la famille, il sera aussi le secrétaire de la délégation suisse à l'Exposition universelle de Paris de 1867.

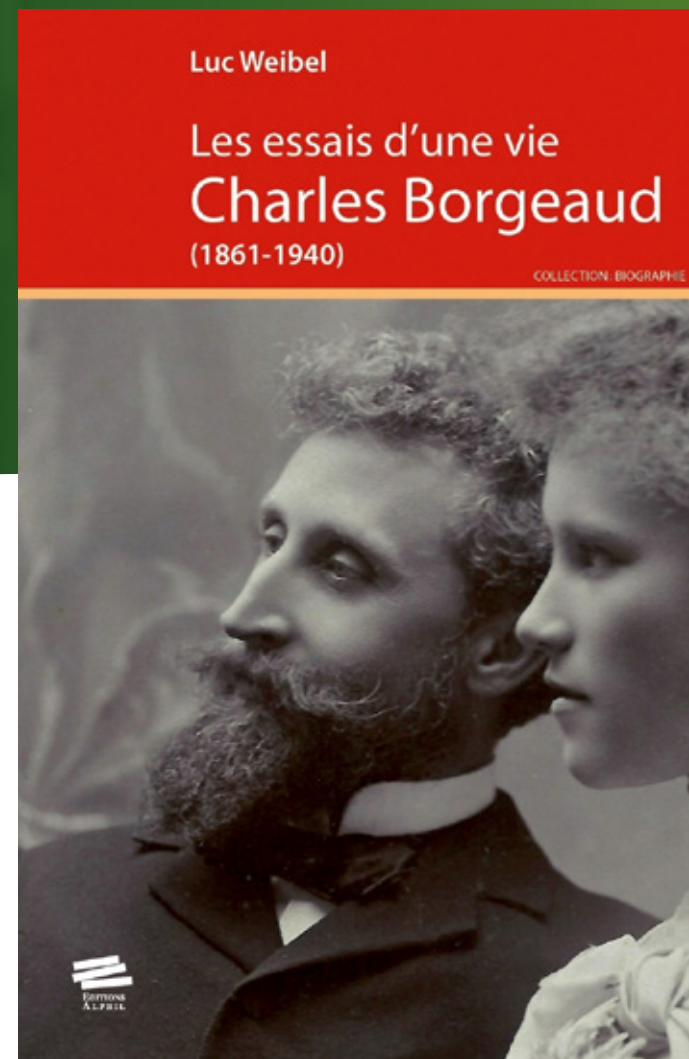
Solidement ancré à la Vallée de Joux, Auguste n'est jamais loin de Pully. Sa famille y est propriétaire de plusieurs maisons, dont La Muette, qu'acquerra plus tard Ramuz pour y passer ses

dernières années... Et elle possède aussi, et surtout, des vignes, que leurs ancêtres rachetèrent à des moines, dès que les Bernois imposèrent la Réforme aux pays de Vaud. Des vignes désormais gérées par son frère, et parrain de Charles, Emile.

Mais les Borgeaud savent s'adapter : un autre de ses ancêtres directs, Gédéon, le plus riche propriétaire de la commune, était banerret sous le Bernois... et un de ses fils sera le premier syndic d'un Pully, en 1798, dès le Pays de Vaud libéré de l'Ours !

Juriste et historien, Charles reviendra souvent à Pully, comme au Sentier, durant les périodes de vacances. Mais sa vie se situe bien sûr, et surtout, à Genève, même s'il ne dédaigne pas les voyages : docteur en philosophie à Léna, docteur en droit à Genève, il poursuit ses recherches à Paris et à Londres, avec une parenthèse à Marseille, au service d'une compagnie pétrolière.

Son retour dans la cité de Calvin marque son installation définitive dans l'univers académique. Spécialiste des démocraties anglaise et américaine, ardent propagandiste de la démocratie directe à la mode helvétique, il



défend la thèse selon laquelle la démocratie moderne est la fille de la Réforme, et non des Réformateurs : peu importe les principes de gouvernement prônés par ces derniers, le protestantisme en lui-même s'adosse à l'idée démocratique...

Cheville ouvrière du Monument de la Réformation à Genève, auteur d'une somme sur l'histoire de l'Université de Genève, Charles Borgeaud s'éteint en 1940 à Onex, dans une maison qu'il avait acquise dans cette commune avec son épouse, Marie Vaucher. ●

Luc Weibel,
Les essais d'une vie.
Charles Borgeaud
(1861-1940),
Alphil,
Neuchâtel, 2014.

PRÉSIDENCE : PASCAL PETTER

PRÉSENTS : 90 PERSONNES



CATHERINE CLERC
SECRÉTAIRE DU CDL

Régulièrement convoquée selon l'article 23 des statuts, cette 172e assemblée générale est ouverte à 20h20. Le Président, Pascal Petter, salue les personnalités présentes et énumère les membres excusés.

Aucune opposition à l'ordre du jour n'est émise.

1. Procès-verbal 2014

Le Procès-verbal du 26 mars 2014, inséré dans le Bulletin n°1 de cette année, est soumis à l'approbation de l'assemblée puis adopté à l'unanimité.

2. Assermentation des nouveaux membres

Neuf nouveaux membres présents à l'assemblée sont assermentés : Maria Benvenuti, Oriane Engel, Frédérique Rebb-Landry, Cécile Paschoud, Jérôme Gigon, Georges Chevalier, Hubert Desboeufs, Nicolas Leuba, Victor Braune.

3. Rapport du Président

« L'année 2014 ne restera certes pas dans les mémoires comme une année de paix universelle à l'échelon mondial... puisque, guerre des religions ou pas, les conflits ne finissent pas d'embraser certaines parties de la planète. Car chaque peuple impliqué, belligérant ou pas, est certain de détenir La vérité, selon sa foi et son dieu, souvent le même d'ailleurs d'un côté comme de l'autre des lignes de démarcation. Quand on peut encore

les situer... Car comment tracer aujourd'hui d'une ligne une partition géographique des religions quand tout s'emmêle et s'entremêle et où, mondialisation oblige, chacun aspire, quand même, à vivre en paix ? Les attentats ont ceci de particulier qu'ils frappent à l'aveugle et nul pays occidental, après tout récemment la France, le Danemark et la Tunisie, n'est désormais à l'abri d'actes terroristes. Aux croyances des uns, qu'injures ou liberté d'expression viennent exacerber, s'ajoutent les rivalités fratricides des autres, au Proche-Orient, entre chiites et sunnites, comme protestants et catholiques à une autre époque, qui voient paradoxalement des chrétiens entrer en alliance avec des musulmans pour justement contrer un nouvel Etat, islamique... Et aux portes de l'Europe, à l'Est, vit un esprit de reconquête militaire d'un défunt empire communiste sur d'anciens états vassaux. Et on devrait rester calmes...? D'un autre côté, car ne versons pas dans le négativisme, des ponts sont jetés entre des mondes différents, comme celui de la Poya à Fribourg... comme ce petit robot projeté à plus de 500 millions de kilomètres sur une comète, ou comme le vote négatif d'une partition entre l'Ecosse et le Royaume-Uni.

Positivons donc, et voyons comment le Cercle s'en sort dans ce contexte international pour le moins agité.

En deux mots comme en 100, nous nous portons bien ! Et cela grâce à vous, chers membres, de par notamment votre aimable participation à nos différentes manifestations, chacune et chacun selon ses disponibilités et ses envies. Et aussi par vos cotisations annuelles, n'ayons pas peur des mots... Au cours de l'année qui s'est achevée, vous avez en nombre découvert le musée olympique rénové, participé à la visite de la Brasserie du Docteur Gab's, pris part à nos sorties d'été et d'automne, à notre soirée annuelle comme à notre apéro du petit Nouvel-An. 2014 a aussi été marquée par la rentrée politique du PLR, désormais traditionnelle à Chardonne en août dernier, comme, tout aussi traditionnellement au même endroit, par nos apéritifs sous la tonnelle du Cercle, devant notre vigne. Et ceci à plusieurs reprises pour permettre d'étancher toutes les soifs !

Comme le préciseront les membres du comité dans leur rapport respectif tout à l'heure, les activités du Cercle ont aussi été

Votre autocariste régional



Av. d'Ouchy 23 • 1006 Lausanne

021 614 06 06

info@remy.ch

www.remy.ch

Pour votre publicité
dans le
**BULLETIN DU CERCLE
DEMOCRATIQUE
LAUSANNE :**

urbanic
Régie publicitaire

Chemin de Sous-Mont 21
1008 Prilly
info@urbanic.ch
Tél. 079 278 05 94

entrepreneurs!

fédération vaudoise

**Vous construisez
Vous transformez
Vous rénovez**

**Nos membres
sont à votre service**

Fédération vaudoise des entrepreneurs
www.fve.ch



de l'assemblée générale du jeudi
26 mars 2015 (Hôtel Mirabeau, Lausanne)

Procès -verbal

axées sur des conférences, dont celle sur l'immobilier à Tolochenaz, ou sur les étrangers dans notre pays, outre nos joutes de tir. Le comité du Cercle a tenu également à remercier de façon tangible en 2014 les annonceurs du Bulletin en les conviant à la découverte de ses vignes, par une belle journée de printemps à Chardonne. Nul doute que nous rééditerons l'opération pour celles et ceux qui, parmi vous, entrepreneurs et commerçants de leur état, pas encore annonceurs, souhaiteraient s'associer au succès de notre organe de presse. Un autre aspect qui mérite d'être cité au titre de particularité de 2014 est la constitution d'un fond d'archives de la défunte Nouvelle Revue de Lausanne. Nous avons récupéré des centaines de numéros en surnuméraire de ce journal, destinés qu'ils étaient à la déchetterie. Ces exemplaires conservés par nos soins, reliés par année, remontent pour les premiers d'entre eux, aux années 1890.

C'est ainsi un certain héritage radical que nous avons souhaité conserver au sein de la Maison vaudoise, à la Place de la Riponne 1. Un héritage que nous avons d'ailleurs enrichi, mais vous le savez déjà puisqu'il remonte à quelques années déjà, par l'acquisition des étages inférieurs de l'ancienne Imprimerie vaudoise, transformés par notre société immobilière en appartements et en lofts. Ils sont non seulement réussis, mais tous loués ! J'adresse ici de chaleureux remerciements au Conseil d'administration de la SI Maison Vaudoise ».

4. Rapport d'activité des Commissions

Bulletin et conférences :

Olivier Meuwly, responsable : le Bulletin, édité quatre fois par année, a toujours du succès. Les remerciements vont à Pascal Nicollier qui en est le rédacteur et le responsable du site Internet.

Un débat sur les étrangers dans notre pays a eu lieu au mois de septembre. Un autre, sur l'immobilier, au mois de novembre à Tolochenaz à l'Ecole de construction, avec quatre intervenants.

Divertissement 2014 :

Hugo Milliquet, responsable : « L'année commence avec le traditionnel « petit Nouvel-An du Cercle », elle continue avec la sortie d'été à Frütigen avec la visite de la serre tropicale. La sortie d'automne de trois jours a eu lieu en Forêt-Noire, à Baden-Baden avec une visite à Rudesheim. L'année s'est terminée comme d'habitude par la traditionnelle soirée annuelle avec, comme thème, l'Italie.

N'oublions pas l'apéritif dans les vignes de Chardonne. Un grand merci à Jean-François Morel, notre vigneron, pour sa disponibilité. Merci aux membres fidèles qui suivent régulièrement nos manifestations ».

Visites apéros 2014 :

Coryne Eckert, responsable : une visite du Musée Olympique au mois de mars, suivie d'un apéro au Cavallo Bianco à Ouchy, puis en juin, une visite de la brasserie Gab's à la Cläie-aux-Moines avec dégustation de bière



Cave de la Crausaz Féchy
Féchy AOC La Côte CHF 7.50
 la bouteille de 70 cl. prise à la cave
 (+ CHF 0.40 verre repris)
 Magasin ouvert du lundi au samedi
 Chemin de la Crausaz 3 - Féchy - 021 808 53 54
 www.cavedelacrausaz.ch

PROPRIÉTAIRE VIGNERON

MOREL JEAN-FRANÇOIS

Appellations: **Chardonne • St-Saphorin**
Yverne • Ollon

Chemin de Panessièrre 29 • 1803 Chardonne
 Tél. 021 921 96 19 • Fax 021 921 79 39
 Mobile 079 666 91 81
 E-mail: jf.morel@bluewin.ch
 www.morel-vins.ch

ricksan sa

Sanitaire-chauffage
 bureau technique

ÉTUDES
 RÉALISATIONS
 ENTRETIEN

✚ maîtrise fédérale
 chemin du Martinet 10
 1007 Lausanne

tél. 021 625 04 88
 fax 021 625 38 86
 www.ricksan.ch

Tinguely Service de Voirie SA
 021 621 80 80 Transports SA

Curage de canalisations
 Pompage diverses fosses
 Balayage, lavage de routes
 Déchets hospitaliers et médicaux
 Inspection des canalisations par caméras couleurs

Transports divers
 Silo-thermos 4ess
 Bennes de 1 à 40 m3
 Camions-grue, grappin
 Bennes à compaction de 6 à 24 m3

Ch. de la Colline 12
 www.tinguely.net

1007 Lausanne
 info@tinguely.net

MAITRISE FEDERALE

Guy Gaudard sa

ELECTRICITE
 TELECOM

Av. de Chailly 36 • 1012 Lausanne
 021 711 12 13 • info@gaudard.ch

SCHWAB SYSTEM
 BOIS - BATIMENT - AUDITORIUM

M. PACHE & FILS

Entreprise générale du bâtiment – Génie civil

Maçonnerie – Béton armé – Transformations
 Génie civil – Echafaudages – Carrelage – Entretien

C.-F. Ramuz 82
 1009 Pully-Lausanne
 Tél. 021 728 19 21
 Fax 021 728 82 44

Dépôt au
 Mont-sur-Lausanne
 En Budron 4a
 Tél. 021 653 91 41

de l'assemblée générale du jeudi
 26 mars 2015 (Hôtel Mirabeau, Lausanne)

Procès -verbal

et pour finir, en septembre, une initiation à la vendange, avec un apéro sous la tonnelle de la vigne et un voyage en petit train « La-vaux Panoramic ».

Santé & social :

Pierre Grandjean, responsable, est excusé pour cette assemblée : « la Commission n'a pas été sollicitée particulièrement par des membres pendant l'année écoulée et, même si cela avait été le cas, la confidentialité est de mise dans ce domaine.

Des cartes de vœux et des bons de repas sont adressés aux membres qui atteignent un anniversaire avec un chiffre rond. La commission s'est aussi manifestée lors du deuil qui a touché certains membres et leurs familles en adressant un message de condoléances aux personnes ainsi touchées dans leurs affections profondes.

Nous avons eu connaissance de soucis de santé de certains de nos amis du CDL et, là aussi, une petite lettre de soutien avec nos meilleurs vœux de rétablissement a été envoyée aux personnes atteintes dans leur intégrité physique. »

Juridique :

Pascal Nicollier, responsable : cette commission est utile pour tous les membres qui ont besoin de conseils par téléphone. Les questions et les réponses données restent confidentielles.

Tir :

Jean-Pierre Pasche, responsable : « La section tir siège plus souvent que le comité et les autres commissions. En effet, les membres

tireurs se sont retrouvés à seize reprises, soit deux tirs à 300 mètres à Poliez-Pittet et Bercher, un tir à 25 mètres à Daillens et douze séances intramuros avec carabine, pistolet et arbalète. Je tiens par ce message à remercier vivement tous les participants assidus et en particulier, Bernard Jaccaud, Christian Badan, Paul Mettraux et Georgette Rickli pour leur collaboration à l'organisation de ces manifestations, ainsi que Jean-Claude Ansermet notre armurier. La participation est bonne et la répartition des membres sur le programme de tir pourrait être améliorée en répartissant les concours sur toute la saison en lieu et place de janvier et février ; quelques soirées passant de huit à dix-huit personnes participantes pour quatre armes de service ».

Discussions sur les rapports présentés :
 aucune.

Adoption des rapports présentés :
 A l'unanimité.

5. Hommage aux membres décédés durant l'année 2014

C'est une assemblée debout qui honore pendant quelques instants la mémoire des membres du CDL disparus durant cette année et réitère ses condoléances à leurs familles.

6. Comptes 2014

Rapport de la trésorière Carol Toffel : la présentation des comptes est à disposition sur les tables.

« Nos recettes sont restées stables. L'exercice se solde par une perte de CHF 86.20. Cette perte sera portée en diminution du capital.

De vifs remerciements à tous les membres qui paient fidèlement leurs cotisations, voire même l'augmentent spontanément, et à ceux qui, bien que dégagés de cette obligation, y souscrivent quand même de manière fort généreuse.

Un merci également à la Commission de vérification des comptes qui n'a pas failli à sa mission en effectuant son travail avec son sérieux habituel. »

6.1 Rapport des vérificateurs de comptes :

M. Paul Mettraux, rapporteur, présente le rapport. Après investigations et plusieurs contrôles sur plusieurs comptes de pertes et profits, le résultat de ces comptes 2014 a convaincu la Commission que la comptabilité était tenue avec exactitude, sérieux et compétence et recommande son acceptation et surtout de remercier chaleureusement M^{me} Carol Toffel pour le professionnalisme et la rigueur avec lesquels elle s'acquitte de son mandat.

Discussion

Au vote, ces comptes avec décharge à la trésorière et à la Commission de vérification sont acceptés à l'unanimité.

7. Cotisations 2015

Le montant de la cotisation reste à 40 francs.

8. Budget 2015

Les mêmes montants qu'en 2014 sont proposés. Au vote, ce budget est adopté à l'unanimité.

9. Election statutaire du comité

Une démission pour cette année : Jacques Décosterd

Le Comité actuel se compose donc de :

- **Pascal Petter**, président
- **Olivier Meuwly**, vice-président, responsable du bulletin et des conférences
- **Carol Toffel**, trésorière
- **Catherine Clerc**, secrétaire
- **Hugo Milliquet**, responsable de la commission des divertissements et de la vigne
- **Jean-Pierre Pasche**, responsable du tir
- **Coryne Eckert**, responsable des « visites-apéros »
- **Pascal Nicollier**, responsable de la commission juridique, rédacteur du Bulletin et responsable du site Internet
- **Pierre-Alain Meystre**, membre adjoint.
- **Pierre Grandjean**, hors comité, pour la commission « santé et social ».

10. Election de la Commission de vérification des comptes 2015

M. Paul Mettraux se retire, il est remplacé par M. Maurice Calame qui devient rapporteur, M^{me} Véronique Hurni 1^{ère} membre, M. Guy Troenli 2^{ème} membre, M. Nicolas Tripet 1^{er} suppléant, M. Jonathan Kuntzmann 2^{ème} suppléant.

11. Election du porte-drapeau

M. Jean-Charles Wiget démissionnaire est remplacé par M. Jean-Pierre Pasche.

12. Membres vétérans 2014

Cinq messieurs sont concernés : Marcel Dubois, Yves Logean, Mario Fellrath, Louis Métral, Georges Tsanos.

13. Propositions individuelles et divers

Aucune proposition écrite n'est parvenue au comité. La parole est donnée aux membres qui désirent s'exprimer.

M. Olivier Feller, Conseiller national, félicite le CDL de garder ses traditions (réunions, récréations, instruction, débat, etc.).

M^{me} Oriane Engel, Présidente des Jeunes PLR vaudois, remercie le CDL du soutien apporté pour leur initiative qui n'a malheureusement pas abouti.

M. Pierre-Louis Bornet prend la parole au nom de la SI Maison Vaudoise et de la SI Ruchonnet. Pour cette dernière, les appartements sont maintenant loués.

La parole n'étant plus demandée, tous les participants entonnent le chant du Cercle démocratique.

La partie officielle de l'assemblée est close à 21h35. Les membres présents sont invités à prendre part à la collation offerte par le CDL.

CDL

CERCLE DÉMOCRATIQUE • LAUSANNE

Calendrier

- 08.03.2016** Match aux cartes au Caveau du Café Le Vaudois, Lausanne
- 23.03.2016** Assemblée générale à l'Hôtel Mirabeau, Lausanne
- 07.05.2016** Apéro sous la tonnelle du Cercle dans les vignes de Chardonne dès 11h
- 04.06.2016** Apéro sous la tonnelle du Cercle dans les vignes de Chardonne dès 11h
- 25.06.2016** Sortie d'été
- 02.07.2016** Apéro sous la tonnelle du Cercle dans les vignes de Chardonne dès 11h
- 06.08.2016** Apéro sous la tonnelle du Cercle dans les vignes de Chardonne dès 11h
- 03.09.2016** Apéro sous la tonnelle du Cercle dans les vignes de Chardonne dès 11h



A noter

PERMANENCE JURIDIQUE

Uniquement pour les membres du CDL et par téléphone
Pascal NICOLLIER, tél. 021 944 42 42

COMMANDE DU VIN DU CDL

VIN ROUGE: assemblage de pinot noir, Gamay et Gamaret

VIN BLANC: chasselas

Paiement et retrait des bouteilles: directement chez le vigneron à Chardonne, le samedi matin de 9h à 12h, d'avril à décembre.

PRIX: FR. 12. – la bouteille de rouge ou de blanc

Cave Jean-François MOREL, Rue du Village, à côté de l'église

Tél. 021 921 96 19



www.cercle-democratique.org

